

CORINNE ROSSARI*

UNE CONCESSION IMPLIQUE-T-ELLE UNE OPPOSITION ?

1. Introduction

La notion de concession est une notion qui désigne une figure rhétorique et une construction linguistique. En rhétorique, elle met en avant la notion d'accord à contrecœur.

« Terme de rhétorique. Figure par laquelle on accorde à son adversaire ce qu'on pouvait lui disputer. » (Le Littré > <http://littrereverso.net/dictionnaire-francais/>)

En linguistique elle est conçue comme une construction susceptible d'être marquée par des corrélats tels que *certes...mais*, qui scindent un énoncé en deux parties, l'une correspondant à une forme d'accord, l'autre correspondant à ce que le locuteur tient à communiquer et qui suit toujours cette première partie.

Les constructions concessives ont fait l'objet de nombreuses analyses qui témoignent de la diversité des relations qui sont désignées derrière l'étiquette de concession. Par exemple Morel (1996) distingue trois types de relations concessives :

La concession logique : elle établit un rapport de discordance entre deux propositions, P2 étant la négation de l'attente normalement initiée par P1 : *bien que* (p.ex. dans : *bien qu'il pleuve, il sort*) *et, même si, si ... que, malgré*.

La concession rectificative : l'ordre P1 *bien que (encore que)* P2 est contraint, P2 remet en cause et réoriente la première assertion vers une conclusion différente que celle qu'on aurait pu en tirer : *vous pouvez tourner sur la place, encore qu'il y ait beaucoup de voitures en stationnement aujourd'hui*.

La concession argumentative : celle où le locuteur reconnaît d'abord la validité d'une relation logique concessive pour, dans un deuxième temps, refuser d'en assumer la validation : *c'est vrai que P1, mais (après tout) P2* > MOREL (1996 : 19-20).

* Université de Neuchâtel

La variété des types de concession que son étude met en avant montre que la notion recouvre des phénomènes très différents : des cas de contre-implication (désignés aussi par counter-expectation/contre attente, cause non efficiente, ou encore cause contraire, notamment chez NAZARENKO 2000) ; des cas où cette notion d'opposition « logique » ou « causale » est trop forte, et où il s'agit plutôt d'une discordance concernant l'orientation argumentative des énoncés (cela correspond au cas de concession rectificative chez Morel). Enfin, la notion de concession est associée aussi à la notion de polyphonie, que l'on retrouve dans l'idée d'accord dans la définition rhétorique.

Dans le cadre des analyses qui adoptent une conception argumentative, je retiendrai celle de Ducrot et de MARCONI-BERTINETTO (1984), car elles représentent deux positions opposées quant à ce qui est à attribuer à la part des indications données par *mais* dans l'interprétation de la séquence concessive.

L'analyse de Ducrot est fondée sur la notion de contre-argumentation, élaborée dans ses articles liminaires sur *mais* avec Anscombe (notamment ANSCOMBRE-DUCROT 1977 et DUCROT-VOGT 1979) articulée avec une représentation polyphonique du sens des énoncés (présentée pour l'essentiel dans DUCROT 1984 et 1989). Elle octroie à *mais* une contribution substantielle, puisque c'est ce dernier qui véhicule l'indication selon laquelle les contenus P et Q sont mis en relation via les conclusions *r* et *non r* attachées à ces contenus en privilégiant la conclusion issue de Q sur celle issue de P. En outre, le mouvement met en jeu une interprétation polyphonique de la séquence, également à charge de *mais* (qui peut être associé à un premier terme comme *certes*). Le premier terme est présenté comme accordé par le locuteur via la mise en scène d'un énonciateur auquel est associé le contenu de ce terme, et le second est présenté comme pris en charge, toujours par l'intermédiaire d'un énonciateur auquel le locuteur s'identifie.

Cette analyse, qui déjà dans ANSCOMBRE-DUCROT 1977 et DUCROT-VOGT 1979 attribue à *mais* une signification particulièrement riche, est remise en cause par MARCONI-BERTINETTO 1984. Selon leur analyse de *ma*, l'opposition argumentative est une implicature conversationnelle induite par une implicature conventionnelle qui correspond à l'indication de hiérarchie qui s'établit entre P et Q. La sémantique de *ma* se réduit à celle de la conjonction logique : p et q vrais.

« [la condizione di opposizione] Si tratterebbe quindi di un'implicatura conversazionale (generale, ovviamente) indotta dal significato convenzionale di p ma q, dove nel significato convenzionale è inclusa l'implicatura convenzionale «gerarchica» » (MARCONI-BERTINETTO 1984 : 252).

'Il s'agirait donc d'une implicature conversationnelle (généralisée, évidemment) induite par la signification conventionnelle de p mais q, où dans la signification conventionnelle est incluse l'implicature conventionnelle de « hiérarchie »'.

Dans cet article, je proposerai une description unifiée des différentes manifestations d'une construction concessive en associant au tour *certes...mais* des indications énonciatives (des indications qui portent sur le mode d'énonciation des séquences qui sont articulées par le corrélat). Mon analyse sera fondée sur l'apport de *mais* et celui d'un adverbe introducteur de la séquence concessive (comme *certes*, *en effet*, *effectivement*, *d'accord*...). Elle attribue à *mais* une signification plus riche que celle envisagée par Marconi et Bertinetto, mais, à l'instar de ces derniers, je ne considère pas l'anti-orientation argumentative comme partie intégrante de la sémantique de *mais*. J'intègre en revanche les indications concernant la polyphonie à son fonctionnement, en me fondant sur la nouvelle version de cette théorie (dite théorie argumentative de la polyphonie) élaborée par CAREL (à paraître et 2011), IANO (2009). Pour terminer, j'étendrai le schéma concessif prévu pour le tour *certes...mais* à d'autres marqueurs, comme le futur en italien et l'adverbe *peut-être* en français.

2. Les difficultés de l'analyse de Ducrot¹

Commençons par voir ce qui peut poser problème dans l'analyse que Ducrot fait d'une séquence concessive construite sur le corrélat : *certes...mais*, dans le cadre de la première version de la théorie de la polyphonie (cf. DUCROT 1984 et 1989). Dans un article de 2001, il décrit cette séquence en la mettant en relation avec la pluralité des points de vue que le locuteur met en scène.

Une telle séquence comprend : un point de vue *p* (qui coïncide avec le contenu *p*), un point de vue *p'* (*p* est un argument pour la conclusion *c*) et parfois aussi un point de vue *p''* (*p* est le seul argument pour *c*). Ces points de vue sont attribués à différents énonciateurs *e*, *e'* et *e''* avec lesquels le locuteur n'entretient pas le même lien. Dans la théorie de la polyphonie Ducrot envisage trois types de liens : *l'accord*, *le refus* et *la prise en charge*. Le locuteur manifeste un lien *d'accord* avec *e* et *e'* et un lien de *refus* avec *e''*. Le locuteur entretient en revanche un lien de *prise en charge* avec l'énonciateur auquel est attribué le point de vue coïncidant avec le contenu *q* (point de vue introduit par *mais*) ainsi qu'un lien de *prise en charge* avec le point de vue argumentatif qui y est attaché (*q* est un argument pour non *c*).

En schématisant cela donne l'analyse suivante pour la construction *certes p, mais q* :

Loc entretient un lien *d'accord* avec *e* à qui est attribué le pdv *p*

Loc entretient un lien *d'accord* avec *e'* à qui est attribué le pdv *p est un argument pour c*

¹ Pour une analyse détaillée de la conception polyphonique de la concessive adoptée par DUCROT (2001) et reprise à ANSCOMBRE (1985), je renvoie à ROSSARI à paraître

Loc entretient un lien de *refus* avec e'' à qui est attribué le pdv *p est le seul argument pour c*

Loc entretient un lien de *prise en charge* avec e''' à qui est attribué le pdv *q*.

Loc entretient un lien de *prise en charge* avec e'''' à qui est attribué le pdv *q est un argument pour non c*.

Loc s'identifie à e'' et à e''''

Or, ce qui me semble poser problème dans cette analyse, est d'interpréter le schéma concessif comme une indication d'accord concernant l'orientation argumentative de *p* vers *c* couplée à une indication de prise en charge pour l'orientation argumentative précisément inverse. Il semble en effet difficile de représenter le sens d'un énoncé au moyen d'une attitude d'accord que le locuteur manifeste à l'égard d'une orientation argumentative donnée et, en même temps (dans le même énoncé), d'indiquer que ce locuteur manifeste une attitude de prise en charge pour l'orientation exactement inverse. Même si *accord* et *prise en charge* sont des attitudes différentes, elles signifient une forme d'adhésion (à un degré différent) à deux contenus contradictoires.

3. Vers une autre piste pour l'analyse des séquences concessives

Mon analyse partira des possibilités d'emploi des adverbes susceptibles de figurer comme introducteurs de la séquence concessive. Il a été relevé (ROSSARI 2008, GARNIER-SITRI 2009) que ces adverbes *certes/en effet/effectivement/soit/d'accord... mais* (pour ne citer que les plus courants) partagent tous la propriété de pouvoir exprimer à eux seuls un acquiescement dans un contexte dialogique. Cet acquiescement est maintenu et rejoué à l'identique dans la construction concessive.

Prenons le cas d'une séquence concessive construite au moyen de *en effet... mais*. On peut relever qu'en dépit de l'apparente diversité des emplois de *en effet*, il fonctionne toujours selon le même schéma dialogique.

(1) J'ai été interrompue par l'arrivée du chevalier De Chatelux, qui est entré dans ma chambre sans se faire annoncer, et je le croyois à Ferney. Je lui ai dit que j'étois bien aise de son retour ; mais mon cœur n'en sentoit rien. Il n'a pas un instant suspendu ma douleur ; je sentois seulement qu'il me privoit de vous écrire, c'est cependant ce qu'on appelle un ami. En effet, je m'intéresse à lui, mais il ne peut rien pour mon bonheur. (DE LESPINASSE 1776)

Nous retiendrons le passage suivant :

(2) [c'est cependant ce qu'on appelle un ami]=(M). En effet, [je m'intéresse à lui] = P, mais [il ne peut rien pour mon bonheur] =Q.

Une concession implique-t-elle une opposition ?

Dans cet extrait, on peut abstraire à partir des énoncés M, P et Q les unités suivantes (nous utilisons les lettres entre crochets [m], [p], [q] pour désigner les entités abstraites entrant dans le schéma sémantique décrit indépendamment des contenus effectifs auxquelles elles correspondent). Ces contenus sont désignés par les majuscules (P, Q).

[m] correspond à une entité sémantique qui est accessible avant l'énonciation de *en effet*.

[p] correspond à une entité sémantique qui vient expliquer pourquoi [m] est validée au moyen de *en effet*. Cette entité n'est pas censée être déjà présente dans l'état d'information avant l'énonciation de *mais*.

[q] correspond à une entité sémantique qui vient enrichir l'état d'information.

[m] = le chevalier De Chatelux un ami.

En effet, [p] = loc. s'intéresse au chevalier

mais [q] = le chevalier ne peut rien pour le bonheur de loc.

Cette séquence peut être transformée en séquence dialogique (avec ou sans concession) et *en effet* maintient dans tous les cas le même fonctionnement.

Emploi dialogique d'acquiescement :

– L1 M *C'est ce qu'on appelle un ami*

– L2 **En effet** (P) optionnel (*Je m'intéresse à lui*)

Emploi dialogique concessif :

– L1 M *C'est ce qu'on appelle un ami*

– L2 **En effet** (P) optionnel (*Je m'intéresse à lui*), **mais** Q *il ne peut rien pour mon bonheur*

Dans l'emploi monologique de justification *en effet* fait allusion à un dire d'autrui dont le locuteur confirme le bienfondé. Cela correspond à la structure fondée sur les entités sémantiques suivantes :

L On appelle ^[indication que m repris] [m] le chevalier De Chatelux un ami. **En effet**, [p] loc. s'intéresse au chevalier.

L'emploi monologique concessif repose sur cette structure à laquelle est ajoutée l'entité sémantique [q] qui vient enrichir l'état d'information :

L On appelle ^[indication que m repris] [m] le chevalier De Chatelux un ami. **En effet**, [p] loc. s'intéresse au chevalier, **mais** [q] le chevalier ne peut rien pour le bonheur de loc.

En résumé, ce qui fait basculer la séquence *en effet* P vers une interprétation concessive, c'est le fait de lui adjoindre une suite Q, introduite par *mais* ou un tout autre marqueur qui va avoir pour fonction de présenter Q comme plus informatif que P.

A la base du tour concessif on a donc un acquiescement qui peut être signalé par le premier marqueur du corrélat (*certes, en effet, d'accord, soit...*). Le *mais* a pour fonction d'introduire une séquence plus riche informativement que la précédente, étant donné que la précédente ne fait qu'explicitier l'acquiescement.

Selon cette hypothèse, *en effet, certes, soit* ou *d'accord* ont exactement la même fonction dans une configuration monologique dans laquelle ils ouvrent une séquence concessive que dans une configuration dialogique dans laquelle ils sont utilisés pour signaler l'approbation du locuteur.

Ce décalage informatif entre P et Q, qui, selon mon analyse, est à l'origine de l'interprétation concessive, est dû à une différence dans le mode d'énonciation de P et de Q, différence que j'inscris dans la signification de *mais*. Cette différence peut être représentée au moyen des outils de la nouvelle version de la théorie de la polyphonie forgée par CAREL (2011), CAREL (à paraître) et LESCANO (2009) dite *Théorie Argumentative de la Polyphonie* (TAP).

4. Outils de représentation du contraste informatif entre P et Q

Dans le cadre de la TAP, il est admis que tout contenu peut être associé à un mode de présentation que je nommerai mode d'énonciation dans le discours.

Pour définir ce mode, deux notions sont utilisées :

L'une spécifie le caractère *central* (c'est mon terme) – Carel parle de 'prise en charge' – ou *accordé* d'un contenu dans le flux discursif, l'autre spécifie le « ton » sur lequel une information est énoncée.

Le ton qui sera pertinent pour la définition d'une séquence concessive est le ton *conçu* chez Carel ou « ton de Locuteur » chez LESCANO (2009 : 48).

Ces notions sont définies ainsi :

« Un contenu est présenté comme *accordé* quand il est introduit et accepté sans constituer pour autant le centre du texte. Il est présenté comme *pris en charge/central* quand il est mis au centre du texte.

Un contenu est énoncé sur le mode du *conçu* quand le locuteur déclare concevoir le contenu à l'occasion même de son énonciation ». (CAREL à paraître).

La configuration qui donne lieu à une interprétation concessive a, selon mon analyse, les caractéristiques énonciatives suivantes :

Elle est formée par deux entités sémantiques : une entité [p], qui correspond à une séquence P et une entité [q], qui correspond à une séquence Q, présentées au moyen de P et de Q différemment dans le discours.

[p] est accordé par le locuteur et, en même temps, il est conçu par un autre locuteur.

[q] est central.

Ce schéma s'applique quel que soit le contexte dans lequel la concession s'inscrit. Il peut s'agir d'un contexte dialogique comme dans l'exemple suivant :

(3) Un soir qu'on regardait à la télé un film qui se passait à l'époque Louis XV, j'ai fait remarquer à mémé qu'en ce temps-là les dames de la haute, même toutes jeunes, portaient des perruques blanches : « ça fait joli je trouve. Et toi? – Pas mal, oui, a fait l'intéressée sans enthousiasme. Mais faut avoir le costume et le décor qui vont avec ...». (F. SEGUIN, *L'Arme à gauche*, 1990 : 30).

Dans cet extrait le second locuteur (la mémé) confirme le jugement du premier locuteur par *oui* et ajoute ensuite une information qui vient enrichir ce jugement.

L1– [p] en l'occurrence le contenu P : « ça fait joli » est présenté comme *conçu* par L1 notamment à cause du prédicat épistémique *je trouve* dont il est suivi (qui pour Carel est un marqueur de ton *conçu*).

L2 (*mémé*) – [p] en l'occurrence le contenu P' « pas mal » est présenté comme *accordé*, i.e. il n'est pas introduit comme le *centre* du discours. Il est suivi de [q], en l'occurrence le contenu Q : « faut avoir le costume et le décor qui vont avec » présenté comme *central*, i.e. introduit comme le *centre* du discours.

Le marqueur qui vient confirmer l'appréciation du premier locuteur par le second pourrait être n'importe quelle forme adverbiale susceptible d'introduire une structure concessive (*d'accord, certes, en effet...*).

(4) Ça fait joli je trouve. Et toi?
– Pas mal, certes/en effet/d'accord, a fait l'intéressée sans enthousiasme.
Mais faut avoir le costume et le décor qui vont avec.

L'apport de *mais* est d'indiquer le contraste entre le mode d'énonciation de [p] et de [q] (l'un *accordé*, l'autre *central*). L'apport de *oui* ou *d'accord, certes, en effet* est d'indiquer que [p] a été préalablement conçu par une autre instance que le locuteur.

Cette description fait l'impasse sur la propriété d'anti-orientation argumentative des séquences concessives. La concession naît ainsi du contraste entre le mode d'énonciation de deux contenus. Toutefois, ce n'est pas pour autant qu'elle ne permet pas de rendre compte du fait que l'orientation argumentative intrinsèque des énoncés joue un rôle sur l'acceptabilité des corrélats concessifs. On sait qu'un

contenu anti-orienté par rapport à un autre est plus naturel avec *certes...mais* qu'un énoncé dont les contenus sont co-orientés.

(5) **Certes**, il a presque réussi, **mais** il ne va pas réessayer

(6) ?**Certes**, il a presque réussi **mais** il va réessayer

Ce dernier exemple illustre le cas où deux contenus qui sont co-orientés sont reliés par *certes...mais*, alors que l'on attendrait un *donc*.

(7) Il a presque réussi **donc** il va réessayer

Si ce même discours est inséré dans un contexte dialogique qui permet de percevoir un décalage énonciatif entre P et Q via un marquage prosodique ou lexical particulier, le corrélat *certes... mais* n'apparaît plus comme douteux.

(8) L1 – Il a presque réussi, est-ce qu'il va réessayer ?

L2 – **Certes**, il a presque réussi, **mais** il va réessayer parce que c'est le but de sa vie

Le contexte dialogique permet de créer les conditions de ce contraste propre à faire émerger la valeur concessive. Le contenu P est ainsi mis entre parenthèses par le second locuteur.

Comment expliquer toutefois que *mais* (qui d'après notre description n'a pas la charge d'indiquer une anti-orientation) puisse être nécessaire quand les contenus sont anti-orientés ? Il est évident que, quand il y a une anti-orientation argumentative intrinsèque aux contenus de P et de Q, cette "mise entre parenthèses" du contenu P est nécessitée par un principe de non contradiction argumentative : le mode d'énonciation ne peut pas aller contre ce principe en montrant un locuteur mettant au centre de son discours deux contenus dont les orientations argumentatives sont incompatibles. C'est la raison pour laquelle les contenus anti-orientés doivent être articulés par un marqueur qui signale ce décalage, marqueur qui n'est pas forcément *mais* :

(9) ??Il a presque réussi, il ne va pas réessayer

(10) Il a presque réussi, **mais/toujours est-il/il reste qu'**il ne va pas réessayer

Inversement, un marqueur indiquant la centralité, par exemple : *le principal*, va être inadéquat s'il intervient dans P avec *certes... mais*, ou *mais* tout seul :

(11) ??**Certes, le principal** c'est qu'il a presque réussi, **mais/toujours est-il/il reste qu'**il ne va pas réessayer

Ces discours sont complètement ininterprétables en dépit du contenu P qui est anti-orienté par rapport à Q. En revanche, même avec deux contenus co-orientés, si *le principal* est ajouté dans le segment Q, l'emploi de *mais* ou celui du corrélat est possible.

(12) Il a presque réussi, **mais le principal** est qu'il va/qu'il ne va pas réessayer

Le principal annule alors la différence d'orientation argumentative.

En résumé, *mais* assure le décalage dans le mode d'énonciation de P et Q dans le discours et *certes* souligne ce décalage en signalant en quelque sorte la raison : il indique que l'entité [p] sous-jacente à P a été préalablement *conçue* par une autre instance discursive que celle du locuteur.

5. Extension du schéma concessif aux marqueurs épistémiques

Ce schéma énonciatif peut être appliqué à d'autres marqueurs qui peuvent donner une valeur concessive à la séquence, notamment le futur en italien et *peut-être* en français.

En italien, le futur épistémique est connu pour avoir un emploi concessif comme dans l'exemple suivant :

(13) Il buon Paolo Berlusconi si chiamerà Berlusconi, ma [...] non conta niente (<http://www.penalecontemporaneo.it/upload/1370432543SentenzaBERLUSCONI.pdf>)

En français contemporain, le futur n'a pas un tel emploi. La valeur concessive qu'il transmet à l'ensemble de la séquence serait véhiculée par *peut-être*.

(14) Le brave Paolo Berlusconi s'appelle peut-être Berlusconi, mais il compte pour rien

(15) – Fous-moi la paix avec tes leçons de morale ! Merde !
– Arrête de m'agresser ou je fais une rupture d'anévrisme. La morale, c'est **peut-être** ringard, mais ça reste encore ce qu'on a trouvé de mieux pour distinguer le bien du mal. (BEIGBEDER 2000)

Cet emploi du futur italien ou de *peut-être* en français peut permettre au locuteur une prise de distance avec la prise en charge d'un contenu qui peut aller jusqu'à sa remise en cause.

(16) Sarà vero, ma non ci credo!.....continua a ripetere la Cassazione (<http://www.fiscooggi.it/avviso-ai-litiganti/articolo/sara-vero-ma-non-ci-credo-continua-ripetere-cassazione>)

Cette prise de distance radicale serait également rendue par *peut-être* en français.

(17) C'est peut-être vrai, mais je n'y crois pas

(18) La France détient le triste record de la mortalité par cirrhose et cela provient essentiellement du genre de vie de ses sujets. Si l'alcoolisme aigu y est mal considéré, l'alcoolisme chronique est en général totalement méconnu. Combien de malades répondent au médecin qui les interroge : "je ne fais pas d'excès, je n'ai jamais été ivre". **C'est peut-être vrai**, mais régulièrement, chaque jour, ils consomment une quantité de vin appréciable, insuffisante pour les enivrer mais très capable de les intoxiquer très profondément et silencieusement. C'est là le drame. (Sans mention d'auteur, *Encyclopédie médicale Quillet* 1965)

Les indications que ces expressions donnent à l'énoncé P rendent cet énoncé compatible avec le schéma énonciatif propre à la concession. Cela ne veut pas dire qu'elles donnent des indications semblables au premier membre du corrélat, comme *certes*, *d'accord* ou *en effet*, mais elles attribuent à P un statut énonciatif qui lui permet d'être interprété comme *accordé*. Elles ont pour point commun de créer un contraste entre le mode d'énonciation de P et de Q, ce qui rend l'énoncé compatible avec une interprétation selon laquelle [p] est présenté comme préalablement conçu. Nous allons voir ci-après la nature des indications qui sont à l'origine de ce contraste pour le futur italien et pour *peut-être* en français.

6. Le cas du futur italien

Nous partons de l'hypothèse présentée dans (ROSSARI-RICCI-SIMINICIUC 2014 et à paraître) selon laquelle les emplois non temporels du futur ont la propriété d'indiquer qu'un acte d'énonciation est différé (ramené à un moment ultérieur à celui de l'énonciation effective). Cette indication peut être exploitée de différentes manières et ainsi donner lieu à différentes valeurs rhétoriques, dont la valeur concessive. Cela permet en particulier une utilisation rhétorique fondée sur un effet de *non* prise en charge (cf. ex. « Sarà vero, ma non ci credo ») ou de façon moins radicale une utilisation rhétorique fondée sur un effet de prise en charge *atténuée* (cf. ex. « Si chiamerà Berlusconi, ma non conta niente »).

Dans tous ces cas, le fait d'indiquer que l'énonciation d'un certain contenu est différée permet de créer un contraste avec le contenu dont l'énonciation n'est pas différée (en l'occurrence le contenu Q). Et, le fait de différer l'énonciation d'un

contenu est compatible avec une interprétation selon laquelle l'entité [p] sous-jacente à P est déjà introduite dans le background discursif ou même que P a déjà été conçu par une autre instance énonciative.

- (19) L1 – Sai che si chiama Berlusconi!
L2 – Si chiamerà Berlusconi, ma non conta niente!

7. Le cas du *peut-être* en français

En français *peut-être* permet d'assurer la même valeur que le futur, en signalant également que l'acte d'énonciation est différé, non à cause du fait qu'il est reporté à un moment ultérieur, mais à cause du fait qu'il n'est pas certain qu'il ait lieu. Cette indication provoque un contraste avec Q dont l'énonciation est effective. Et, comme pour le futur, le fait d'indiquer que l'énonciation d'un contenu n'est pas forcément réalisée, rend ce contenu compatible avec une interprétation selon laquelle il a déjà été introduit dans le background discursif voire même qu'il a déjà été conçu par une autre instance énonciative.

- (20) L1 – Tu sais qu'il s'appelle Berlusconi !
L2 – Il s'appelle peut-être Berlusconi, mais il ne compte pour rien.

8. Synthèse sur les moyens de parvenir à une interprétation concessive

Il y a donc plusieurs moyens de parvenir à une interprétation compatible avec le schéma concessif. Nous avons vu qu'il faut deux ingrédients pour qu'une interprétation concessive soit activée dans une suite P, Q.

- (i) Contraste entre mode d'énonciation de P et de Q.
- (ii) La possibilité d'interpréter l'entité [p] sous-jacente à P comme préalablement conçue par une autre instance énonciative ou ad minima comme déjà présente dans le background discursif.

Ces deux facteurs doivent être coprésents. Par exemple, l'anti-orientation argumentative intrinsèque à P et Q n'assure pas une lecture concessive sans l'ingrédient (ii).

- (21) Paul a de l'argent, mais il est malheureux

Il n'y a pas concession, car il y a seulement l'ingrédient (i). Rien ne favorise l'interprétation de [p] comme préalablement déjà présente dans le contexte.

(22) – Paul est sans le sou !

– Eh bien moi je trouve qu'il a de l'argent ! Mais il est malheureux.

Ce contexte montre que [p] peut être nouvellement introduit dans le discours. Ch [cu] de ces facteurs peut être matérialisé de différentes façons.

ingrédient (i) Contraste entre mode d'énonciation de P et de Q

Ce contraste peut être assuré :

- par une expression modale (futur ou *peut-être*) en P qui indique que l'énonciation de P n'est pas réalisée au moment de l'énonciation effective de la séquence ;
- par une expression qui introduit Q en lui donnant le statut de *central* par rapport à P (*mais, il reste que,...*)

Les deux marques sont cumulables :

(23) Il s'appelle **peut-être** Berlusconi, **mais** il compte pour rien.

Il peut y avoir seulement la marque qui concerne Q :

(24) Il s'appelle Berlusconi, **mais/il reste qu'**il compte pour rien.

Mais, il ne peut pas y avoir que l'expression modale :

(25) ??Il s'appelle **peut-être** Berlusconi, il compte pour rien.

Dans ce cas, il faut indiquer d'une façon ou d'une autre (marquage prosodique ou lexical) que Q est *central*. Ce n'est pas une interprétation qui se fait par défaut.

ingrédient (ii) La possibilité d'interpréter P comme préalablement conçu par une autre instance énonciative ou ad minima comme déjà présent dans le background discursif

Cette indication est assurée :

– par un contexte dans lequel il apparaît clairement que [p] est déjà dans le background discursif. Le même énoncé (utilisé comme exemple de contre-argumentation sans concession *Paul a de l'argent, mais il est malheureux*) pris dans un contexte dialogique est interprétable comme concessif :



(23) L1 – Paul a de l'argent !

L2 – Paul a de l'argent, mais il est malheureux

– par un adverbe d'approbation qui introduit P (*certes, en effet, d'accord...*).



(24) **Certes**, Paul a de l'argent, **mais** il est malheureux

– Cette indication est compatible avec une expression modale (*peut-être/futur*) qui suspend la réalisation de l'énonciation de P.



(25) **Certes**, Paul a **peut-être** de l'argent, **mais** il est malheureux

Dans ces trois cas, Q doit être introduit par une marque (*mais* etc.) qui signale c'est Q qui est central.



(26) ??Certes, Paul a peut-être de l'argent, il est malheureux



(27) ??Paul avr  multi soldi, non   felice

Chaque marqueur apporte sa contribution   ce sch ma qui peut  tre r sum e ainsi :

La modalit  (exprim e par *peut- tre* ou par le futur) va indiquer que l' nonciation de P est 'non centrale' (car non effective).

L'adverbe d'approbation va indiquer que [p] a d j   t  con u par un autre locuteur.

Le marqueur de centralit  (*mais, le principal, toujours est-il...*) va indiquer que l' nonciation de Q est centrale.

Ce marqueur est n cessaire :

Quand P est pr sent  comme non central (le cas de *peut- tre*) : les  nonciations non centrales doivent  tre suivies d' nonciations qui sont explicitement d clar es comme centrales.

Quand [p] est pr sent  comme pr alablement con u par une autre instance  nonciative. Le contenu P doit  tre suivi d'un contenu d clar  comme central.

Quand P et Q sont intrins quement anti-orient s. Le locuteur doit alors indiquer par un marquage de P (*bien que*) ou de Q (*mais, il reste que...*) lequel des deux contenu est central.



(28) *Pierre a de l'argent, il est malheureux



(29) Pierre a de l'argent, **il reste que /mais/il n'en demeure pas moins qu'**il est malheureux



(30) **Bien que** Pierre ait de l'argent il est malheureux

Dans ce dernier cas, sans indication que [p] est d j  pr sent dans le background discursif, il n'y a pas d'interpr tation concessive.

9. Conclusion

Au terme de cette étude, nous avons pu relever que l'interprétation concessive n'est pas une question d'opposition logique ou argumentative. Elle s'enclenche par un jeu énonciatif faisant intervenir un différentiel entre le mode d'énonciation de deux contenus : le premier doit apparaître comme à l'arrière-plan, le second à l'avant-plan. Ce contraste s'enrichit par des principes interprétatifs, de diverses nuances, comme la polyphonie (due à l'indication que le premier contenu est présenté comme ad minima comme déjà disponible dans le background discursif), l'anti-orientation argumentative (due au fait que le contraste entre deux modes de présentation est fréquemment induit par le fait qu'ils ne convergent pas vers les mêmes conclusions), l'accord du locuteur avec le premier de ces contenus (dû au fait que sa présence préalable dans le background le rend non contestable). Aucune de ces indications n'est stable dans la construction concessive, elles s'activent ou non au gré des contextes dans lesquels les énoncés pourvus de ce différentiel énonciatif sont interprétés.

Références bibliographiques

- ANSCOMBRE 1985 = JEAN-CLAUDE ANSCOMBRE, *Grammaire traditionnelle et grammaire argumentative de la concession*, in «Revue internationale de philosophie», XXXIX (1985), 155, pp. 333-349.
- ANSCOMBRE-DUCROT 1977 = JEAN-CLAUDE ANSCOMBRE-OSWALD DUCROT, *Deux mais en français?*, in «Lingua», 1977, 43, pp. 23-40.
- CAREL 2011 = MARION CAREL, *L'Entrelacement argumentatif. Lexique, discours, blocs sémantiques*, Paris, Champion, 2011.
- CAREL à paraître = MARION CAREL, *Polyphonie et évidentialité*, in CORINNE ROSSARI-MARION CAREL-CLAUDIA RICCI, *Pour une approche pragmatique de la notion d'évidentialité. Le cas de l'emprunt en français et de l'inférence en italien*, à paraître.
- DUCROT 2001 = OSWALD DUCROT, *Quelques raisons de distinguer « locuteur » et « énonciateurs »*, in «Polyphonie – linguistique et littéraire», 2001, 3, pp. 20-41.
- DUCROT 1989 = OSWALD DUCROT, *Logique, structure, énonciation*, Paris, Minuit, 1989.
- DUCROT 1984 = OSWALD DUCROT, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 1984.
- DUCROT-VOGT 1979 = OSWALD DUCROT-CARLOS VOGT, *De magis à mais : une hypothèse sémantique*, in «Revue de linguistique romane», 1979, 43, pp. 317-341.
- GARNIER-SITRI 2009 = SYLVIE GARNIER-FREDERIQUE SITRI, *Certes, un marqueur dialogique?*, in «Langue française», 2009, 163, pp. 121-6.

- LESCANO 2009 = ALFREDO LESCANO, *Pour une étude du ton*, in «Langue française», 2009, 164, pp. 45-60.
- MARCONI-BERTINETTO 1984 = DIEGO MARCONI-PIER MARCO BERTINETTO, *Analisi di «ma» (Parte prima: Semantica e pragmatica)*, in «Lingua e Stile», XIX (1984), 2, pp. 223-258.
- MOREL 1996 = MARY-ANNICK MOREL, *La concession en français*, Paris, Ophrys, 1996.
- NAZARENKO 2000 = ADELINÉ NAZARENKO, *La cause et son expression en Français*, Paris, Ophrys, 2000.
- ROSSARI 2008 = CORINNE ROSSARI, *Le fonctionnement dialogique de quelques connecteurs argumentatifs*, in *L'énonciation dans tous ses états : mélanges offerts à Henning Nølke à l'occasion de ses soixante ans*, a cura di MERETE BIRKELUND-MAJBRITT MOSEGAARD HANSEN-COCO NORÉN, Bern, Peter Lang, 2008, pp. 361-76.
- ROSSARI 2014 = CORINNE ROSSARI, *How does a concessive value emerge ?*, in *Pragmatic markers from Latin to Romance languages. Studies in Diachronic and Historical Linguistics*, a cura di CHIARA GHEZZI-PIERA MOLINELLI, Oxford, Oxford University Press, 2014, pp. 237-259.
- ROSSARI à paraître = CORINNE ROSSARI, *La concession sans opposition à la lumière de la théorie argumentative de la polyphonie*, in «Verbum», à paraître.
- ROSSARI-RICCI-SIMINICIUC 2014 = CORINNE ROSSARI-CLAUDIA RICCI-ELENA SIMINICIUC, *Interfaces entre la signification lexicale du futur, ses valeurs rhétoriques et la prise en charge. Le cas du futur en français et en italien*, Exposé présenté au Colloque Chronos XI, 2014, Pise.
- ROSSARI-RICCI-SIMINICIUC à paraître = CORINNE ROSSARI-CLAUDIA RICCI-ELENA SIMINICIUC, *Les valeurs du futur modal en français, italien et roumain*, in *Le futur dans les langues romanes*, a cura di LAURA BARANZINI-JUAN PEDRO SANCHEZ-MENDEZ-LOUIS DE SAUSSURE, Bern, Peter Lang, à paraître.

